



MINISTÈRE DE LA SANTÉ
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Adresse postale : 08 BP 888
Téléphone : +229 21 33 2178/ 21 33 21 63
Adresse mail : info.sante@gouv.bj
Site web: www.sante.gouv.bj

CONSEIL NATIONAL DES SOINS DE SANTE PRIMAIRES

**ELABORATION DU PLAN D' ACTIONS NATIONAL
BUDGETISE POUR LA PLANIFICATION FAMILIALE
(2024-2028)**

NOTE CONCEPTUELLE

JANVIER 2024

SOMMAIRE

<i>I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION</i>	3
<i>II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS</i>	5
2.1. Objectifs	5
2.1.1. Objectif général	5
2.1.2. Objectifs spécifiques	5
2.2. Résultats attendus	5
<i>III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE</i>	5
3.1. Etapes du processus d’élaboration du PANB 2024- 2028	6
3.1.1. Etape 1: Etape préliminaire	6
3.1.2. Etape 2 : Etude diagnostique	7
3.1.3. Etape 3 : Définition du cadre programmatique	8
3.1.4. Etape 4 : Budgétisation du plan (costing)	8
3.1.5. Etape 5 : Pré-validation du document	9
3.1.6. Etape 6 : Validation du document	9
3.1.7. Etape 7 : Finalisation du document	9
3.1.8. Etape 8 : Edition, dissémination/vulgarisation, publication sur le site web.....	9
<i>IV. DUREE ET PERIODE DE L’ACTIVITE</i>	10
<i>V. LIVRABLES</i>	10
<i>VI. PARTICIPANTS CIBLES PAR ETAPE</i>	10
6.1. Participants pour les ateliers de pré-validation du document	10
6.2. Participants pour les ateliers de validation du document	10
<i>VII. COUT ET SOURCE DE FINANCEMENT</i>	11
<i>VIII. CONDITIONS D’EFFICACITE D’ELABORATION DU DOCUMENT DU PANB 2024-2028</i>	11
8.1. Critères de réussite	11
8.2. Critères d’échec	11
<i>IX. CHRONOGRAMME DE L’ACTIVITE</i>	12
<i>X. INNOVATIONS</i>	14
<i>XI. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</i>	14

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La République du Bénin se caractérise par un taux d'accroissement démographique de 2,7% par an, un Indice Synthétique de Fécondité de 5,7 enfants par femme et une prévalence contraceptive de 12,4% en 2017 selon le dernier EDS (2017-2018). Selon la Banque Mondiale le Produit Intérieur Brut en 2017 est de 1 USD/hbt. Le déséquilibre entre la croissance démographique et la croissance économique contribue à amplifier la pauvreté en limitant les possibilités du gouvernement et des ménages de dégager les ressources nécessaires à la satisfaction des besoins essentiels.

La Planification Familiale est l'une des interventions les plus bénéfiques pour l'amélioration de la santé de la femme et soutenir le développement socio-économique en général. En effet, la Planification Familiale bien menée contribue à réduire la mortalité dans une proportion de 30% en évitant les grossesses précoces, tardives, rapprochées, à risque élevé ainsi que les grossesses non désirées et les avortements clandestins qui sont sources de conséquences néfastes. En plus de sauver des vies, elle contribue également à élever le statut des femmes qui, en planifiant les grossesses, peuvent davantage participer aux activités génératrices de revenus, ce qui favorise leur autonomisation.

Pour réduire la mortalité maternelle en vue de la capture du dividende démographique, le Gouvernement du Bénin a pris des engagements aux niveaux national et international (Partenariat de Ouagadougou, Family Planning 2030). Dans ce cadre le Bénin a développé un Plan d'Actions National Budgétisé de Planification Familiale (PANB) 2014-2018. Ce plan, avait pour objectif, d'accroître le taux de prévalence contraceptive moderne chez les femmes en union de 8,7% en 2008 à 20,0% en 2020 pour les méthodes modernes. En dépit des progrès réalisés, les indicateurs de santé affichent encore des performances modestes et insuffisantes.

Fort de ce constat, la République du Bénin, a élaboré un second Plan d'Actions National Budgétisé (PANB) 2019-2023. Ce plan de deuxième génération a mis l'accent sur de composantes clé comme :

- La création de la demande.
- L'offre et l'accès aux services.
- La sécurisation des produits.
- La politique, l'environnement habilitant et le financement.
- La coordination, le suivi et évaluation.

Les objectifs de ce document de référence pour tous les acteurs intervenant dans la Planification Familiale au Bénin sont :

- **Objectifs 1** : Accroître la demande d'informations et de services de PF auprès des femmes et surtout des adolescents et des jeunes, en améliorant l'environnement favorable à la PF grâce à un engagement fort de l'ensemble des acteurs sociaux du Bénin.
- **Objectif 2** : Garantir la couverture en offre des services de PF et accès aux services de qualité en renforçant la capacité des prestataires publics, privés et communautaires et en ciblant les jeunes ruraux et les zones enclavées avec l'élargissement de la gamme des méthodes, y compris la mise à l'échelle des MLDA et PFPP, l'amélioration des services et prestations adaptés aux besoins des adolescents et des jeunes.
- **Objectifs 3** : Assurer la sécurisation des produits contraceptifs en tout temps à tous les niveaux de la pyramide sanitaire et leur disponibilité par le renforcement des capacités en quantification, en planification, en gestion de la chaîne d'approvisionnement et en logistique de PF à tous les niveaux.
- **Objectif 4** : Garantir un environnement favorable pour la PF à travers :
 - Le renforcement des activités de plaidoyer auprès des décideurs (Président de la République du Bénin, Première Dame du Bénin, Institutions nationales, ministère de la santé et ministères connexes) et des leaders administratifs, traditionnels, religieux et des élus
 - La dissémination des documents de politiques, normes et protocoles de PF et la mise en œuvre du PANB
 - Le renforcement et la pérennisation du financement de la PF au Bénin.
- **Objectif 5** : Renforcer le cadre de coordination des acteurs de la PF à tous les niveaux et améliorer le suivi et l'évaluation en renforçant le système de collecte et de traitement des données.

A la fin de la période de mise en œuvre, il est nécessaire :

- i) d'apprécier les résultats obtenus, les leçons apprises, les difficultés rencontrées afin de rechercher les approches de solutions et la pertinence des stratégies mises en œuvre afin de formuler des recommandations ;
- ii) doter le Bénin d'un nouveau PANB 2024-2028.

II. OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

2.1. Objectifs

2.1.1. Objectif général

Doter le Bénin d'un Plan d'Actions National Budgétisé pour la Planification Familiale (2024-2028)

2.1.2. Objectifs spécifiques

- ✓ Evaluer la mise en œuvre du PANB 2019- 2023.
- ✓ Réaliser le diagnostic institutionnel, organisationnel et socioculturel de l'offre des services de PF au Bénin.
- ✓ Rédiger le nouveau document du PANB 2024-2028.
- ✓ Faire la pré-validation du document PANB 2024-2028.
- ✓ Procéder à la Validation du document PANB 2024-2028.

2.2. Résultats attendus

- ✓ Le PANB 2019-2023 est évalué.
- ✓ Le diagnostic institutionnel, organisationnel et socioculturel de l'offre des services de PF au Bénin est réalisé.
- ✓ La version finalisée du document PANB 2024-2028 est disponible.

III. DEMARCHE METHODOLOGIQUE

L'approche d'élaboration du plan d'actions national budgétisé (2024-2028) est l'option « mixte ». Il s'agit d'une approche qui combine le « faire » et le « faire faire ».

Le Conseil national des soins de santé Primaires (CNSSP) mettra en place une Equipe Technique de Travail (ETT) qui aura à charge la conduite du processus de l'élaboration du Plan. Elle sera accompagnée par un cabinet de consultants qui devra :

- Elaborer une méthodologie de travail à faire valider par le CNSSP.
- Proposer les drafts des outils de collecte, prendre en compte les amendements puis les finaliser.
- Collecter des informations auprès des acteurs du système sanitaire sur la mise en œuvre du PANB 2019-2023.
- Rédiger le draft du rapport de l'évaluation du PANB 2019-2023 ;
- Elaborer le draft du PANB 2024-2028 ;

- Rédiger un rapport sur le déroulement de la consultance avec des recommandations.

La méthodologie du travail de consultance, les différents outils de collecte de données de l'évaluation du PANB 2019-2023 au Bénin seront soumis à l'étude de l'ETT et validés par le CNSSP.

3.1. Etapes du processus d'élaboration du PANB 2024- 2028

3.1.1. Etape 1: Etape préliminaire

Cette étape prend en compte une série d'activités telles que :

- ✓ L'élaboration de la note conceptuelle
- ✓ La mise en place d'une Equipe Technique de Travail
- ✓ Le recrutement du cabinet de consultants
- ✓ La validation et la finalisation des documents préparatoires par l'ETT
- ✓ L'évaluation du PANB 2019- 2023

3.1.1.1. Recrutement du cabinet de consultants

Le recrutement du cabinet se fera par une commission conjointe ANSSP, CNSSP, partenaires.

Le cabinet doit disposer des compétences suivantes :

- ✓ Un spécialiste en Santé Publique
- ✓ Un spécialiste en planification
- ✓ Un spécialiste en économie de la santé
- ✓ Un socio-anthropologue

Chacun des spécialistes doit justifier des qualifications minimums suivantes :

- ✓ Une expérience de cinq (05) ans au minimum dans le domaine de la planification familiale.
- ✓ Une maîtrise de l'outil informatique.
- ✓ Une grande capacité d'analyse, de synthèse et de rédaction et une bonne capacité à travailler de manière autonome.
- ✓ Une expérience d'exécution d'une mission similaire est un atout.

3.1.1.2. Composition et rôle de l'Equipe Technique de Travail (ETT)

➤ Composition de l'ETT

La composition de l'Equipe Technique de Travail devant travailler avec le cabinet de consultants se présente comme suit :

- Un (01) Représentant du Secrétariat Général du Ministère.
- Deux (02) Représentant du Conseil National des Soins de Santé Primaires.
- Deux (02) cadres de l'ANSSP.

- Un (01) Représentant de l’OMS.
- Un (01) Représentant de l’UNFPA.
- Un (01) représentant des autres ministères sectoriels.
- Un (01) Représentant de la Direction Nationale de Santé Publique.
- Un (01) ABPF.
- Un (01) GRAFED.
- Un (01) OSV Jordan.
- Un (01) représentant des organisations non gouvernementales œuvrant dans le domaine de la SRAJ.
- **Rôle de l’ETT**

L’Equipe Technique de Travail sous la coordination du CNSSP aura pour rôle de :

- Organiser les réunions de cadrage.
- Amender tous les documents de travail du cabinet aussi bien pour l’évaluation que pour l’élaboration du document.
- Veiller au respect de la méthodologie d’élaboration d’un document en vigueur au Bénin.
- Définir avec le cabinet la chronologie de déroulement de l’élaboration du document.

3.1.1.3. Evaluation du PANB 2019- 2023

Elle consistera à l’évaluation de la mise en œuvre du PANB échu afin. Tous les acteurs clés (acteurs du ministère de la santé, OSC, PTF) intervenant dans la planification familiale seront impliqués afin d’identifier les difficultés de mise en œuvre et proposer des solutions. Elle sera articuler autour de :

- ✓ La validation des outils de collecte et autres documents techniques.
- ✓ La collecte de données et informations : revue documentaire et entretiens
- ✓ L’analyse et le traitement des données.
- ✓ La rédaction du rapport d’évaluation.
- ✓ La pré validation et la validation du rapport de l’évaluation.

La mission du cabinet se déroulera dans tous les départements. Une restitution d’étape sera régulièrement faite à l’Equipe Technique de Travail.

3.1.2. Etape 2 : Etude diagnostique

Cette étape sera consacrée à :

- ✓ La revue documentaire.
- ✓ La réalisation des entretiens avec tous les acteurs intervenant dans la contraception.
- ✓ Le traitement et analyse des données collectées.
- ✓ L’identification des grands défis du prochain plan
- ✓ L’analyse de l’environnement institutionnel, organisationnel et socio-culturel de la contraception au Bénin.

- ✓ La définition des orientations stratégiques et des objectifs pour la période 2024-2028.

Le document PANB 2024-2028 devra s'aligner sur le Programme d'Actions du Gouvernement ; la Politique Nationale de Santé ; le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS), les Objectifs de Développement Durable et autres engagements pris par le Bénin (FP 2030) telles que la gratuité de la contraception et la capture du dividende démographique. Le présent document tiendra compte également des résultats de l'évaluation du PANB échu et des conclusions et recommandations issues des activités de supervisions, revue des indicateurs de performance, et autres rencontres régionales et internationales. Ce document prendra en compte également les recommandations issues de l'évaluation du PANB 2019-2023.

3.1.3. Etape 3 : Définition du cadre programmatique

A partir des résultats du diagnostic, l'ETT définira le cadre programmatique du plan avec l'appui des consultants. Il s'agira de:

- la définition de la théorie de changement ;
- l'identification des axes stratégiques en lien avec les orientations stratégiques du PNDS ;
- la définition des principes et valeurs ;
- la formulation des objectifs spécifiques, des actions, des activités, des indicateurs ;
- l'élaboration du cadre de mise en œuvre ;
- la définition du mécanisme de financement et de mobilisation de ressources, de suivi-évaluation et du cadre de mesure de performance ;
- la réalisation de l'analyse des risques et conditions de succès ;
- la rédaction du draft du document du plan.

Le cabinet de consultants devra soumettre le projet du document du Plan à l'ETT pour amendements. Ensuite, le projet de document du plan sera transmis au CNSSP.

3.1.4. Etape 4 : Budgétisation du plan (costing)

Après la définition du cadre programmatique, suivra l'estimation du coût global du plan. Les différentes tâches de cette étape porteront essentiellement sur :

- l'identification des quantités, des unités de coût, des séquences de réalisation
- la mise en place d'un masque d'estimation des coûts
- le calcul des coûts unitaires

- la génération des rapports

Le budget estimatif du plan obtenu sera soumis au CNSSP pour étude.

3.1.5. Etape 5 : Pré-validation du document

Cette étape sera consacrée à la pré-validation du draft du PANB 2024-2028 au cours d'un atelier technique. Cet atelier d'une durée de deux (02) jours regroupera vingt participants dont les membres du cabinet ministériel, les membres de l'ETT et quelques personnes ressources au besoin. Il permettra aux participants d'apprécier le document élaboré. Une invitation à l'atelier sera envoyée aux participants avec le draft du document du plan.

L'ETT avec l'appui du consultant prendra en compte les amendements issus de l'atelier et fera la relecture du document du plan. L'ETT transmettra le draft du document au CNSSP pour étude.

3.1.6. Etape 6 : Validation du document

Pour cette étape l'ETT devra transmettre au CNSSP le document à soumettre à validation ainsi que la liste provisoire des participants. Une invitation à l'atelier sera envoyée aux participants accompagnée du draft du document du plan.

La validation du document se fera au cours d'un atelier de deux (02) jours qui se tiendra à Cotonou et regroupera toutes les parties prenantes travaillant dans le domaine de la PF (60 personnes). Cet atelier permettra de recueillir les amendements et appréciations des participants pour une meilleure amélioration du document national. L'ETT avec l'appui du consultant prendra en compte les amendements issus de l'atelier et fera la relecture du document du plan. Au besoin, il y aura une dernière réunion en ligne regroupant certains acteurs clés pour les dernières mises à jour avant la transmission de la version finale du document. Le CNSSP soumettra le document validé à l'Autorité avec préface.

3.1.7. Etape 7 : Finalisation du document

Les orientations éventuelles et autres apports du cabinet du Ministre seront intégrés par les consultants et l'ETT qui transmettront la version finale électronique et la version hard en deux exemplaires au secrétariat du CNSSP et de l'ANSSP.

3.1.8. Etape 8 : Edition, dissémination/vulgarisation, publication sur le site web

La première dissémination/vulgarisation dudit document se fera lors d'un CODIR élargi du Ministère de la santé puis, à travers une série d'ateliers en cascade à tous les niveaux de la

pyramide sanitaire. Ces ateliers regrouperont les acteurs de santé, les partenaires techniques et financiers, les Organisations de la société Civile et organisations des jeunes, les leaders religieux et les élus locaux.

IV. DUREE ET PERIODE DE L'ACTIVITE

Le processus de l'élaboration du document du PANB 2024-2028 ne va pas excéder six (06) mois. En conséquence, l'élaboration du document du PANB 2024-2028 doit arriver à terme au plus tard à la fin du mois de septembre 2024.

V. LIVRABLES

Les livrables attendus sont :

- ✓ Le rapport de l'évaluation du PANB 2019-2023.
- ✓ Le document finalisé du PANB 2024-2028.
- ✓ Les rapports des différents ateliers.
- ✓ Le rapport de la mission de consultation.

VI. PARTICIPANTS CIBLES PAR ETAPE

6.1. Participants pour les ateliers de pré-validation du document

Cet atelier regroupera essentiellement 20 participants que sont :

- ✓ Cabinet du Ministre : 02
- ✓ CNSSP : 03
- ✓ ANSSP : 03
- ✓ OSC : 02 (ABPF, OSV Jordan)
- ✓ Association de jeunes : 02
- ✓ Représentants des ministères connexes : 02
- ✓ Autres structures du MS : 04
- ✓ PTF : 02

6.2. Participants pour les ateliers de validation du document

- Cabinet du Ministre de la Santé (02)
- Secrétariat Général du Ministère (02)
- CNSSP (03)
- Agence Nationale des Soins de Santé Primaires (08)
- Direction de la Planification de l'Administration et des Finances (02)
- Conseil National des Soins de Santé Primaires (03)
- Direction Nationale de la Santé Publique (01)

- Direction de la Formation et de la Recherche en Santé, (01)
- Directions Départementales de la Santé (12)
- Ministère du Plan et du Développement (01)
- Ministère de l'Economie et des Finances (01)
- Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance (01)
- Ministère en charge de la jeunesse (01)
- Ministère de la Justice de la Législation et des Droits de l'Homme (01)
- Institut Nationale de la Femme (02)
- Organisations de jeunes (05)
- ONG (07)
- PTF (07).

VII. COUT ET SOURCE DE FINANCEMENT

VIII. CONDITIONS D'EFFICACITE D'ELABORATION DU DOCUMENT DU PANB 2024-2028

8.1. Critères de réussite

- Le plan de travail de l'ETT clairement défini et respecté.
- Les délais accordés à chaque étape du processus sont strictement respectés.
- Les ressources pour l'élaboration du Plan D'actions National Budgétisé 2024-2028 sont disponibles.
- Le plan est élaboré conformément aux orientations nationales.

8.2. Critères d'échec

- Non disponibilité du financement ;
- Non-respect des délais d'exécution de la feuille de route de l'élaboration du plan ;
- Faible participation des membres de l'ETT ;
- Mauvaise organisation du travail en équipe

IX. CHRONOGRAMME DE L'ACTIVITE

PRINCIPALES ÉTAPES	TÂCHES	RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUÉES	NBRE DE JRS OUVR.	ECHEANCE	LIVRABLES	OBSERVATIONS
Étape préliminaire	- Élaboration de la note conceptuelle	- ETT - CNSSP	- ANSSP	2 jours	15 Février 2024	- Note de service mettant en place l'ETT	
	- Amendement de la note conceptuelle					- Note conceptuelle validée ;	
	- Mise en place de l'ETT	- CNSSP			- Feuille de route validée ;		
	- Finalisation du projet de note conceptuelle et de la feuille de route	- ETT				- TDR de recrutement du consultant validé	
	- Élaboration des TD de recrutement du consultant	- ANSSP	- CNSSP	1 jour	15 Février		
	- Amendement Finalisation des TDR						
	- Mobilisation des ressources						

PRINCIPALES ÉTAPES	TÂCHES	RESPONSABLES	STRUCTURES IMPLIQUÉES	NBRE DE JRS OUVR.	ECHEANCE	LIVRABLES	OBSERVATIONS
	- Recrutement du consultant	-	- ETT - CNSSP	15 jours	15 Mars		
	- Séance de cadrage	- ETT	- Consultant	1		- Rapport de cadrage	

X. INNOVATIONS

L'élaboration de ce nouveau plan prendra en compte les nouveaux défis du secteur tels que les Droits et Santé Sexuels et Reproductive surtout des adolescents et jeunes et l'accès à l'avortement sécurisé.

Les activités de ce plan seront exécutées de façon intégrée afin de rationaliser les ressources pour une efficacité des actions.

XI. REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

